



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 6

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* FIELDING propose la première lecture du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur la viabilité des services publics/The Public Services Sustainability Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose :

le rapport annuel de l'Université de Brandon pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;  
(Document parlementaire n° 47)

le rapport annuel des états financiers consolidés de l'Université de Winnipeg pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;  
(Document parlementaire n° 48)

le rapport annuel du Collège universitaire du Nord (y compris les états financiers) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.  
(Document parlementaire n° 49)

M. le *ministre* FIELDING dépose :

le rapport annuel de l'Organisme chargé de la distribution du matériel pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;  
(Document parlementaire n° 50)

le rapport annuel de l'Office des services financiers du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.  
(Document parlementaire n° 51)

La présidente dépose la composition des comités permanents conformément à l'alinéa 83(1)d) du *Règlement*.  
(Document parlementaire n° 52)

M. le *ministre* PEDERSEN, *ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de la prévention des incendies.

M. MOSES et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* WHARTON, MM. SANDHU et TEITSMA, M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) ainsi que M. NESBITT font des déclarations de député.

---

Avant la période réservée aux griefs, M. LAMONT soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément à l'article 38(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur le besoin d'accorder une attention urgente aux modifications apportées à la réglementation liées aux ententes de location de terres domaniales, lesquelles modifications pourraient entraîner des répercussions catastrophiques sur les moyens de subsistance de centaines d'agriculteurs qui risquent de ne pas pouvoir gérer leurs exploitations de manière prévisible et durable.

M. LAMONT, M. le *ministre* GOERTZEN et M<sup>me</sup> FONTAINE interviennent sur l'urgence de la motion.

La présidente rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la motion proposée à titre de motion urgente d'intérêt public par le député de Saint-Boniface. Le député m'a remis l'avis prévu par le paragraphe 38(1) du *Règlement* en temps utile, c'est-à-dire avant le délai de 90 minutes y prévu, et je l'en remercie.

Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

J'ai écouté attentivement les arguments proposés. Bien que les questions portant sur la réglementation et les ententes de location de terres domaniales ainsi que les répercussions sur les agriculteurs représentent des enjeux importants pour notre société, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si la motion n'est pas débattue aujourd'hui. Je voudrais également préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales ou celle réservée aux déclarations de député, au moyen d'un grief ou encore au cours de l'examen du budget du ministère de l'Agriculture.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

---

M. le *ministre* GOERTZEN dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets.

(Document parlementaire n° 53)

---

**Lundi 7 octobre 2019**

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 18 h 01, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger